



Forêts de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray

**Les forêts domaniales périurbaines de Rouen reçoivent
le label Forêt d'Exception®**

Mardi 2 juin 2015

Pelouse du parc animalier en forêt de Roumare



Sommaire

Le label Forêt d'Exception[®], une démarche nationale p 3

**Les forêts domaniales périurbaines de Rouen,
une « exception » française sous tous les angles** p 4

**Labellisation Forêt d'Exception[®], une stratégie intégrée
au projet de territoire** p 7

**Les actions déjà réalisées dans le cadre de
Forêt d'Exception[®]** p 8

Forêt d'Exception[®], trois axes pour l'action p 10

Le label Forêt d'Exception®, une démarche nationale

La charte nationale Forêt d'Exception® développe des valeurs au cœur du développement durable. 19 forêts sont engagées dans cette démarche Forêt d'Exception®.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de 5 ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement des territoires, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.



Le label Forêt d'Exception® en bref

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®.

Sur les 19 sites forestiers engagés dans la démarche, 3 ont été labellisés à ce jour : Fontainebleau, Verdun et la Grande Chartreuse, c'est maintenant Rouen qui le devient.



Dossier de presse

2 juin 2015

Les forêts domaniales périurbaines de Rouen, une « exception » française sous tous les angles

La première agglomération de France à cœur forestier

Comptant près de 500 000 habitants, la Métropole Rouen Normandie est la plus peuplée des dix aires urbaines à cœur forestier de France. Avec notamment la présence des trois forêts domaniales « Verte », « Roumare » et « La Londe-Rouvray », c'est un tiers du territoire qui se trouve couvert d'espaces forestiers, faisant office de véritable poumon vert.

Une exception en termes de périmètre et de proximité urbaine qui permet à ces trois forêts d'exercer une fonction sociale forte au service du bien-être des habitants.



Ville/Seine/forêt

Un patrimoine paysager exceptionnel, entre nature et culture

Le fait que cette nature forestière ait été sublimée entre autres par les écrivains du XIX^e siècle (Flaubert, Maupassant) ou les peintres impressionnistes – puisque la vallée de la Seine fut le berceau du mouvement – témoigne de la force de l'enracinement et de l'attachement des Normands à leurs forêts comme le souligne une étude de l'universitaire Olivier Sirost.

Des forêts gardiennes de l'histoire

L'homme est présent depuis la préhistoire dans l'actuelle région rouennaise. Les sols des forêts domaniales périurbaines de Rouen abritent de nombreux vestiges archéologiques racontant l'histoire de la région et des hommes qui y vécurent. Le couvert forestier a en effet un caractère protecteur ; les vestiges sont en général beaucoup moins érodés ou perturbés en forêt que dans les zones agricoles ou urbanisées. Souvent conservés sous forme de microreliefs, ils constituent de précieuses sources d'information sur l'histoire de ces forêts, en particulier à l'époque gallo-romaine. Parmi les sites les plus emblématiques, citons le site d'Orival situé en forêt de La Londe-Rouvray, avec son imposant oppidum préfigurant la ville de Rouen.

Depuis près de 20 ans, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et l'agence ONF Haute-Normandie travaillent sur la prise en compte et la protection du patrimoine archéologique dans la gestion forestière. La Haute-Normandie est, depuis des années, pilote dans ce domaine.

La démarche Forêt d'Exception® porte à Rouen sur trois forêts domaniales aux histoires différentes. Les forêts domaniales Verte, de Roumare et de La Londe-Rouvray puisent leur identité originale dans cette histoire, étroitement liée à celle des habitants du territoire :

- la forêt Verte, alors appelée Sylveison, fut longtemps propriété de l'abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen. Elle a été rattachée au domaine de l'État en 1751 ;
- les forêts de Roumare, de La Londe et de Rouvray sont devenues propriété des Ducs de Normandie en 911, puis réintégrées au domaine royal en 1204. Les forêts du Duché de Normandie occupent depuis longtemps une place centrale dans le paysage forestier français. Le droit forestier français actuel est d'ailleurs hérité en partie du droit normand.



Dossier de presse

2 juin 2015

La forêt aux portes de la ville et le bois dans la ville

Le bois est présent partout dans la ville de Rouen et dans son histoire. De l'architecture normande traditionnelle (colombages) à la construction navale en passant par la faïence rouennaise et l'utilisation de charbon de bois au XVII^e siècle, le bois a été la source d'une exploitation massive participant à la construction et à l'essor économique de la ville.



La cathédrale Notre-Dame de Rouen et l'abbaye de Saint Ouen.
Extrait du Livre des Fontaines, 1524, Bibl. mun. Rouen

Les forêts domaniales périurbaines de Rouen à la base de l'industrie locale

Au XIV^e siècle, le chantier naval du Clos des Galées qui construisait les vaisseaux royaux s'établit sur la rive gauche de la Seine. Il connut une forte activité pendant la Guerre de Cent Ans car il était le seul chantier royal capable de construire des navires de guerre. En outre, Rouen était vers 1500 la deuxième ville du royaume avec 70 000 habitants et consommait énormément de bois de chauffage et de construction.

Le bois n'a pas été le seul produit des forêts à être utilisé par l'homme. Un exemple marquant est celui des potiers installés sur le territoire d'Infreville et de Bourgtheroulde, qui utilisaient de l'argile prélevée en forêt. Existait depuis l'époque gallo-romaine, les carrières d'argile produisaient au début du XX^e siècle la matière première nécessaire à la production des carreaux du métro parisien puis, entre 1950 et 1963, la porcelaine de Limoges et la faïence de Gien. Leur démantèlement a eu lieu en 1964.

La recherche de solutions face aux menaces et aux agressions

Verte, Roumare et La Londe-Rouvray se caractérisent aussi par l'importance des menaces subies tout au long du XX^e siècle. Sans la détermination des forestiers et de leurs partenaires, ces menaces auraient pu signer leur disparition. Il a fallu être innovant dans ces forêts pour trouver des solutions aux multiples agressions auxquelles elles ont dû faire face. Elles ont joué un véritable rôle de sentinelles et de laboratoires de terrain et continuent à l'être.

Les forêts situées autour de Rouen, et en particulier La Londe-Rouvray, ont été fortement endommagées par les guerres (surexploitées, mitraillées, lieux d'installation de rampes V1) et par les incendies, qui ont parfois détruit plusieurs centaines d'hectares. Le reboisement feuillu du Rouvray, unique en France de par son ampleur, a été mené par l'ONF pour reconstruire une forêt accueillante, stable et durable.



Vestige d'un site de lancement de V1 en forêt Verte

Elles ont été, avec les forêts de la vallée de la Maurienne, les forêts françaises les plus touchées par la pollution industrielle. L'événement le plus marquant est la destruction, en 1973, de 50 ha de Douglas en une nuit. Pour suivre cette pollution, des dispositifs de suivis ont été mis en place : réseaux de surveillance et implantation de trois *arboreta* (deux à Roumare et un à Verte).

La proximité de Rouen et des communes voisines a soumis les forêts à une pression foncière constante, pour la création d'infrastructures de transport (dont l'autoroute A13), l'extension de l'urbanisation et la mise en place de concessions. Pour assurer leur pérennité foncière, la partie Rouvray de la forêt domaniale de La Londe-Rouvray a été classée en « forêt de protection » en 1993, au titre du bien-être des populations. La forêt de Roumare a été classée en 2007.



Zone industrielle et portuaire
vue de la forêt de La Londe-Rouvray

Des forêts aux valeurs reconnues par tous aujourd'hui

Ces forêts produisent du bois d'œuvre, du bois d'industrie et du bois énergie, indispensables à l'alimentation de la filière forêt-bois, pour un total de près de 60 000 m³ par an.

Véritables « poumons verts », elles accueillent deux à trois millions de visites chaque année. Elles permettent ainsi aux habitants de se livrer à des activités de plein air et se ressourcer à leur porte et au contact de la nature. Elles constituent également des pièces essentielles du dispositif de fourniture d'eaux de qualité pour la Métropole, et de régulation des flux hydriques.

Identifiées comme des réservoirs de biodiversité dans le Schéma régional de cohérence écologique, elles jouent un rôle écologique majeur. Elles abritent une faune et une flore riche et diversifiée du fait de la présence d'un important réseau de mares, d'habitats forestiers d'intérêt communautaire tels que la Hêtraie à houx et la Hêtraie à jacinthe, de pelouses calcicoles...



Ophrys abeille

Reconnaissant à ces espaces forestiers une valeur écologique, sociale et économique, les acteurs locaux et les services de l'État ont établi dès 1983 une série de mesures de protections. Création d'une réserve biologique, de sites Natura 2000 et d'un espace naturel sensible, classements en « forêt de protection » et préservation des paysages en site classé... Autant d'actions inscrites au cœur des politiques publiques locales à travers notamment la Charte forestière de territoire et les documents d'urbanisme (qui interdisent désormais les constructions à moins de 30 mètres de ces forêts). Ces stratégies illustrent la mobilisation locale pour préserver l'avenir de ces trois massifs forestiers. Avec la démarche Forêt d'Exception® venant s'ajouter et s'intégrer à cette ambition, c'est aujourd'hui tout un territoire qui se met en marche au service de la pérennité multifonctionnelle des forêts de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray.

La chasse, un enjeu pour préserver l'équilibre faune flore

La chasse, réglementée et encadrée par l'ONF, est indispensable pour réguler les populations d'ongulés sauvages : cerf, chevreuil et sanglier. Ces animaux sont en effet susceptibles d'occasionner des dégâts importants dans les peuplements forestiers et les cultures agricoles voisines. En plus d'assurer un véritable équilibre faune – flore, la chasse permet aussi de limiter les risques de collision avec les véhicules.



Dossier de presse

2 juin 2015

Labellisation Forêt d'Exception®, une stratégie intégrée au projet de territoire

Les raisons d'un label

La richesse paysagère, patrimoniale et écologique des forêts périurbaines de Rouen, tout comme la fragilité de leur écosystème, font de cet espace forestier un territoire d'exception. Fort de ces constats, les décideurs locaux et l'ONF ont développé ces dernières décennies de nombreuses actions au service d'une gestion sylvicole conciliant différents enjeux prégnants. Un partenariat engagé dès les années 80 pour préserver le patrimoine forestier et lui permettre de garantir sa multifonctionnalité économique, sociale et écologique.

Protection foncière, inventaire des patrimoines écologiques et archéologiques, statuts de reconnaissance des paysages ou de la nature, études de fréquentation des forêts par le public, élaboration d'une charte forestière de territoire... Avec l'obtention du label Forêt d'Exception® de Rouen, démarche pleinement intégrée et articulée aux autres politiques, l'heure est à la reconnaissance du travail déjà réalisé et à l'amplification des stratégies mises en œuvre.

Forêt d'Exception® et Charte forestière de territoire : complémentarité et continuité d'une action partenariale

Enrichir les liens forêt-société, pérenniser le rôle de forêt « sentinelle » et assurer la multifonctionnalité de demain... tels sont les axes prioritaires définis par le comité de pilotage du label Forêt d'Exception® de Rouen. Ce label constitue un gage de reconnaissance et de soutien aux projets à venir et s'inscrit dans la continuité des actions menées au service des trois forêts domaniales de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray.

La décision de retenir les forêts de Rouen comme l'un des trois premiers territoires pilotes identifiés pour initier le réseau Forêt d'Exception® remonte à 2007. La signature du protocole d'accord en novembre 2014 entre la Métropole Rouen Normandie, la Région Haute-Normandie, l'ONF et la Préfecture de la région Haute-Normandie marque la volonté de conforter et d'officialiser cette coopération.

Forêt d'Exception® à Rouen : un pilotage innovant

Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions, le contrat de projets Forêt d'Exception® s'inscrit au cœur de la Charte forestière de territoire. Le comité de pilotage ou « comité technique » est donc commun aux deux démarches. Il rassemble une grande diversité d'acteurs régionaux, institutionnels et associatifs, autour de la Métropole Rouen Normandie (71 communes rassemblant près de 500 000 habitants sur un territoire de 664 km²) et de l'Office national des forêts (agence Haute-Normandie).



Dossier de presse

2 juin 2015

Les actions déjà réalisées dans le cadre de Forêt d'Exception®

Un important travail a déjà été entrepris dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception et de la Charte forestière de territoire, sur des thématiques variées.

Mieux connaître et valoriser le patrimoine archéologique forestier

Depuis 2007, plusieurs opérations ont été financées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'ONF et la Métropole. Elles ont permis des travaux scientifiques mobilisant la technologie Lidar, laser aéroporté permettant de « voir » sous le feuillage grâce à une modélisation très précise de la surface des sols. Les données Lidar ont été fournies par le Groupement d'intérêt public Seine-Aval. Le traitement de ces données a été poursuivi par des prospections archéologiques sur le terrain. Les apports de ces études ont été valorisés auprès du public : réalisation d'un court-métrage, de sentiers pédagogiques et d'une exposition, qui sera présentée dès juin 2015.

Ce travail se poursuit aujourd'hui avec l'ouverture depuis 2012 de chantiers de fouilles par deux jeunes chercheurs en forêt de La Londe-Rouvray sur l'oppidum d'Orival et le site gallo-romain du Grésil.



L'oppidum d'Orival

Agir pour l'accueil du public en forêt

Des aménagements ont été réalisés pour offrir aux familles, sportifs et promeneurs des zones d'accueil propices aux activités de détente :

- sentiers et parcours de randonnée balisés qui permettent de découvrir les richesses forestières : histoire ancienne ou plus récente des lieux, milieux naturels, panoramas sur la Seine ;
- routes fermées pour rendre l'espace aux piétons, cyclistes et cavaliers, notamment au sud de la forêt Verte et dans le cœur de la forêt de La Londe-Rouvray ;
- ouverture au public de l'Arboretum du Petit Charme en forêt de Roumare, labellisé Tourisme et Handicap, suite aux aménagements financés par la Métropole, la Région et l'ONF. La construction du porche est le fruit d'un chantier d'insertion réalisé « à l'ancienne » avec des outils à main, dans la tradition du pan de bois normand. Il a été financé par la DRAC.



Dossier de presse

2 juin 2015

Étudier l'état de conservation des habitats forestiers

Dans le cadre d'un appel à projets national lancé par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, les habitats présents dans les forêts domaniales périurbaines de Rouen, tels que la Hêtraie à houx et la Hêtraie à jacinthe, ont été étudiés à travers deux méthodes scientifiques.

Ce travail a été réalisé par l'ONF et la Métropole. La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'Université de Rouen, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et le Centre régional de la propriété forestière ont participé au comité de pilotage de cette étude. L'état des lieux ainsi établi permet de proposer de nouvelles pistes d'actions en faveur de la biodiversité forestière.



La Hêtraie à jacinthe



Dossier de presse

2 juin 2015

Forêt d'Exception®, trois axes pour l'action

Les forêts domaniales périurbaines de Rouen constituent un exemple historique unique de relations entre une capitale régionale et la forêt d'État. Elles présentent des niveaux d'enjeux élevés dans l'ensemble des domaines de la gestion multifonctionnelle, production de bois, biodiversité, contribution au paysage, cadre de vie et accueil des populations locales.

Pour l'avenir, le projet Forêt d'Exception® à Rouen se donne pour ambition de conforter la dimension multifonctionnelle et d'agir pour une acceptation mutuelle des usages.

Pour répondre à cette ambition, trois axes stratégiques structurent le contrat de projets Forêt d'Exception® 2015 – 2020.

Axe 1 : révéler et renforcer le lien forêt-société

À Rouen, l'intimité entre la forêt et la ville est une réalité éprouvée au fil des siècles.

Les vestiges archéologiques et historiques abrités par ces forêts en témoignent. Un travail conséquent d'amélioration des connaissances dans ce domaine a été engagé, avec le souci permanent de valoriser les connaissances acquises auprès du public. Il doit être poursuivi.

Production de bois, renouvellement de la forêt, biodiversité, loisirs, chasse... La forêt est un espace multifonctionnel où coexistent de multiples acteurs et usages aux intérêts spécifiques et parfois divergents. Pour une forêt partagée entre ces multiples acteurs et ses multiples usages, il faut que chacun puisse mieux connaître, mieux comprendre et ainsi prendre en compte les activités et les contraintes des autres. Le projet Forêt d'Exception® à Rouen se donne pour ambition de maintenir et d'enrichir le lien entre le citoyen et la multifonctionnalité de sa forêt, en lui donnant envie de comprendre ce qui s'y passe.

Pour cela, différents outils et supports de communication sont envisagés, à cibler en fonction des types de public.

Axe 2 : pérenniser le rôle de forêt sentinelle, de laboratoire de terrain, et transférer l'expérience acquise

Gardiennes d'archives (pollens et vestiges archéologiques), témoins directs impactés par la pollution industrielle, laboratoire d'étude du lien forêt société..., les forêts domaniales rouennaises, par leurs caractéristiques singulières, ont toujours amené les forestiers et leurs partenaires à être innovants. S'inscrivant dans une Charte forestière de territoire dynamique, avec une vraie volonté de travailler avec les autres animateurs de CFT haut-normandes pour mutualiser les expériences, elles ont un fort potentiel de transfert d'expériences à d'autres. Elles répondent en cela à l'une des vocations du réseau Forêt d'Exception®, qui est de favoriser l'échange d'expériences et le transfert de bonnes pratiques au service d'une gestion durable adaptée aux spécificités locales.



Dossier de presse

2 juin 2015

Des solutions techniques sont à inventer en permanence pour répondre aux enjeux et faire face aux contraintes. La valorisation du bois, matériau renouvelable par excellence, s'inscrit dans ce contexte. Elle représente un enjeu fort pour les partenaires de Forêt d'Exception® à Rouen et de la Charte forestière de territoire, qui envisagent de multiples actions sur ce sujet comme par exemple :

- impliquer les collectivités et les grands donneurs d'ordre para-publics ou privés dans la filière bois matériau ;
- poursuivre la mise en place de contrats bois locaux et régionaux ;
- évaluer et accompagner les impacts du changement climatique.

Expérimentation : anticiper les effets du changement climatique

Avec près de 70 millions de tonnes de CO2 captées chaque année, soit 15 % d'émissions de gaz à effet de serre, la forêt française participe activement à la lutte contre le réchauffement de la planète.

Elle subit également les conséquences de ce phénomène d'importance majeure. Les chercheurs estiment ainsi que le climat haut-normand pourrait, dans un siècle, n'être plus favorable au Hêtre. Les épisodes de sécheresse et de canicule sont en effet très préjudiciables à cette essence. Pour permettre aux forêts de s'adapter, l'ONF baisse donc sa représentation au profit du Chêne sessile, tout en favorisant la diversité des essences à l'intérieur de chaque parcelle.

Initialement implanté pour tester la résistance d'essences forestières à la pollution industrielle, l'Arboretum du Petit Charme revêt aujourd'hui un intérêt scientifique national pour le suivi des effets du changement climatique sur les essences implantées. Il permet ainsi de détecter des espèces susceptibles de se substituer à l'avenir aux espèces en place, si les conditions climatiques le nécessitent.

De par la variété des sols et stations présents, les forêts domaniales périurbaines de Rouen constitueront un lieu privilégié pour mener des expérimentations sur ce sujet à plus large échelle, en lien avec les experts nationaux de l'ONF. Des observations fondamentales pour l'avenir qui induiront des choix sylvicoles nouveaux.



Le porche de l'arboretum du Petit Charme en forêt de Roumare

Axe 3 : travailler sur les interfaces et préserver les équilibres pour assurer la multifonctionnalité de demain

La conciliation des enjeux économiques, sociaux et écologiques dans une politique de gestion forestière est un exercice complexe. Comment préserver la biodiversité et le patrimoine archéologique tout en permettant aux visiteurs d'assouvir pleinement leurs besoins de forêt ? Comment relever les objectifs d'exploitation forestière sans affecter la qualité des sols ? Ces questions fondamentales se situent au cœur de la démarche Forêt d'Exception® à Rouen. Conscients de la nécessité de coordonner et de travailler sur les articulations entre les différentes fonctions attribuées aux espaces forestiers, les acteurs du territoire envisagent plusieurs types d'action.



Dossier de presse

2 juin 2015

Pour une exploitation forestière respectueuse des sols, de la biodiversité et du patrimoine archéologique, il s'agira notamment :

- d'accompagner les entreprises de travaux forestiers vers des formations combinant techniques de mécanisation et impacts environnementaux ;
- de lancer des chantiers forestiers expérimentaux, testant par exemple des techniques de débardages alternatives.

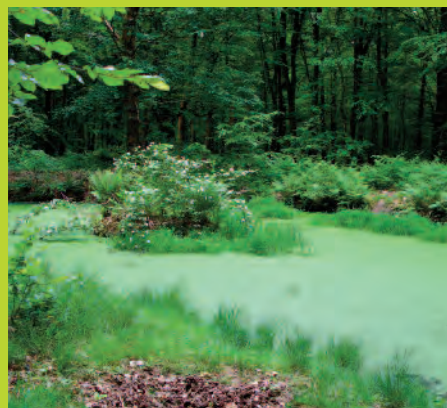
Pour la conciliation d'une forte fréquentation et de la préservation de l'environnement, les enjeux seront :

- de rechercher avec l'ensemble des parties prenantes des solutions à la problématique des dépôts sauvages en forêt ;
- de mettre en œuvre une gestion spécifique pour les milieux naturels qui le nécessite, comme les mares et les pelouses calcicoles ;
- de lutter contre la circulation d'engins motorisés (notamment quads et motos).

Amélioration de la connaissance et restauration des mares forestières

12 en forêt Verte, 40 en forêt de Roumare et 69 en forêt de La Londe-Rouvray... Les mares forestières ont une valeur patrimoniale élevée, hydraulique, écologique, archéologique. Les mares forestières actuelles sont un vestige du passé et de notre histoire. Leur rôle écologique est important : les espèces végétales et animales inféodées aux mares forestières sont nombreuses.

Outre cet intérêt en termes de biodiversité, certaines mares ont également un intérêt paysager et pédagogique. Elles participent aussi à la rétention d'eau, jouant ainsi un rôle clef dans la régulation des crues et des ruissellements. Pour toutes ces raisons, elles constituent des milieux à préserver.



Mare du Haut Bosc en forêt Verte

Localement, plusieurs partenaires travaillent sur cette thématique en associant leurs compétences : la Métropole Rouen Normandie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région, le Conservatoire des espaces naturels, l'Université de Rouen, la Direction régionale des affaires culturelles...

Initiées à Roumare, notamment sur le site de la mare Epinay, les actions en faveur de ces milieux humides fragiles vont être poursuivies et amplifiées.

Crédits photographiques ONF : B. Cochet, A. Gracia, A-M Granet, J-P Legrand, E. Pages, C. Savary